

DÉLÉGATION ACADEMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/09-468-232 du 21/09/2009

OFAJ - PROGRAMME D'ECHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2010

Référence : BO n° 34 du 17 septembre 2009 - lien :
<http://www.education.gouv.fr/cid48881/menc0900749n.html>

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Affaire suivie par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 93 96 02 - Fax : 04 42 93 96 09 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'appel à candidatures pour l'année scolaire 2009-2010 relatif au programme d'échanges Voltaire intéresse, les établissements d'enseignement secondaire et s'adresse aux élèves de classes de seconde générale et technologique dont les enseignements de détermination correspondent à une orientation vers les classes de première des séries L, ES et S et qui étudient l'allemand en LV1 et LV2 et ont un niveau satisfaisant dans cette langue.

L'échange permettra aux correspondants de résider ensemble, d'abord en Allemagne, puis en France. Pour les participants français, le séjour en Allemagne aura lieu du début mars à fin août 2010. Les participants allemands séjournent en France du début septembre 2010 à la fin du mois de février 2011. Les élèves seront accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement hôte chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

Afin de pouvoir valider le séjour de l'élève dans l'établissement partenaire, l'établissement d'origine s'assurera que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais et dans les formes qui permettent au conseil de classe de délibérer valablement sur l'admission et l'orientation de l'élève en classe de première à son retour en France.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse a été désigné par les autorités françaises et allemandes comme maître d'œuvre du Programme Voltaire. Pour l'année 2010, l'OFAJ prendra en charge 620 bourses accordées à 310 jeunes dans chacun des deux pays, soit une indemnité de 250 euros pour des dépenses d'ordre culturel (livres, sorties, découverte du pays du partenaire, etc.) Il versera en outre un forfait voyage à chaque participant.

Modalités de candidature :

Le dossier de candidature, qui sera remis en trois exemplaires au chef d'établissement au plus tard pour le 9 novembre 2009, comportera :

- la fiche de candidature dûment renseignée (voir annexe) dûment renseignée, comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement,
- une lettre de motivation de l'élève, rédigée en français, à l'attention du chef d'établissement,
- un courrier de 3 pages minimum rédigé en allemand, destiné à son futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présentera de façon personnelle et détaillée, puis exposera les motivations qui le poussent à partir en Allemagne pendant 6 mois et à accueillir un jeune allemand. Ce courrier et ces documents jouent un rôle primordial dans le choix du futur

correspondant, qui est déterminant pour la réussite de l'échange, s'agissant d'une expérience d'une année entière,

- au minimum 6 photos (de sa famille, de son lieu de résidence, de son lycée, des ses activités préférées, etc.) ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie. Les photos seront collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A4,
- une lettre de motivation rédigée par le ou les parents ou le représentant légal du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange,
- une copie des deux derniers bulletins scolaires de l'année précédente (classe de 3ème)
- une lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente, à envoyer au chef d'établissement (facultatif)
- un relevé de notes du trimestre en cours (à transmettre directement à la Centrale Voltaire pour le 15 décembre au plus tard)

Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en considération.

Transmission des dossiers de candidature :

- **Impérativement pour le 20 novembre 2009 (date limite),** le chef d'établissement remettra le dossier au délégué académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC), correspondant académique de l'OFAJ auprès du Recteur
- Le DAREIC et l'Inspection pédagogique régionale d'allemand établiront en commun une liste des candidatures classées par ordre de priorité
- Les dossiers et cette liste seront adressés à la centrale Voltaire à laquelle l'OFAJ a délégué la gestion administrative du programme à l'adresse suivante :

STIFTUNG GENSHAGEN

Centrale Voltaire

Im Schloss

D – 14974 GENSHAGEN

- la date limite de réception des candidatures est fixée impérativement au 4 décembre 2009.

La sélection des candidats s'effectuera au début du mois de janvier 2010. Le candidat et sa famille seront informés à la fin du mois de janvier 2010.

La participation au programme Voltaire est conditionnée non seulement par le niveau scolaire et la motivation de l'élève, mais également par le nombre de candidats allemands.

Téléchargement du formulaire d'inscription et consultation du BO sous le lien :

<http://www.education.gouv.fr/cid48881/menc0900749n.html>

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités